



L'essentiel & plus encore

Bulletin de l'Échelon Local

Synthèse du Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine
du 23 avril 2021

n° 4/ Juin 2021

Agenda

**Assemblée Générale de la MSA Berry-Touraine
vendredi 1^{er} octobre 2021
à l'Espace Malraux de Joué-les-Tours (37)**



ACTU INSTITUTIONNELLE

Réunion Présidents/1^{ers} Vice-Présidents/Administrateurs Centraux et Directeurs de la région Centre Nord du 18 mars 2021

M. LE MAUR, Directeur, explique que la thématique retenue portait sur l'offre de service sur les territoires.

Il a semblé utile, ainsi, dans un premier temps, de mettre en commun les expériences des caisses aux fins d'édification des nouveaux Administrateurs.

Dans un second temps, a été mise en avant l'idée de développer des synergies entre caisses, notamment par extension des périmètres géographiques

plutôt que par création ex-nihilo de nouveaux services sur des territoires vierges.

La rencontre, qui avait lieu en distanciel, s'est conclue sur la planification de deux futurs rendez-vous :

- une réunion dans la même configuration le 9 juin prochain,
- un séminaire en présentiel les 29 et 30 novembre.

Réunion Présidents/1^{ers} Vice-Présidents et Directeurs du 20 avril 2021

M. CORMERY, Président, intervient pour restituer les échanges qui ont eu lieu durant cette journée.

Ont notamment été évoqués les points d'actualité suivants :

- **l'épisode de gel**, avec la question éventuelle d'une année blanche s'agissant des cotisations, la modification demandée de la règle de minimis (relèvement du plafond), le report de paiement des cotisations (à proposer par les caisses aux exploitants et non pas sous forme de mesure générale), etc...
- **la crise sanitaire**, avec l'impact des variants sur la maîtrise de la pandémie et sur la campagne vaccinale, et de fortes tensions sur le système de santé (à noter en Guyane, la situation épidémique en forte dégradation qui se double d'une recrudescence de la Dengue), la participation de la MSA à la campagne « Aller vers » ;
- **la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021 – 2025** : le calendrier a été encore décalé, avec une entrée en négociation prévue à fin avril, et donc une signature d'autant retardée. A ce jour, on ne connaît pas le contenu de la proposition qui sera formulée par les directions de la sécurité sociale, du budget et de l'agriculture, en réponse au projet MSA qui a été largement diffusé et argumenté ;

• **le plan 2021 de la stratégie d'influence**, qui tient compte des calendriers politiques des élections départementales, régionales et présidentielle à venir. L'objectif demeure de bien faire comprendre l'importance de la MSA sur les territoires ;

• **point de situation sur la 1^{ère} enveloppe de prise en charge de cotisations et ses modalités de répartition**. A noter sur ce point une remontée des besoins exprimés de l'ordre de 86 M€ pour une enveloppe de 15 M€.

Enfin le Pr SOULAT a présenté l'appel à projets de recherche qui, en 2021, concerne les 4 axes suivants :

- **Etude du risque suicidaire** chez les professionnels agricoles : analyse du risque et proposition d'outils de prévention ;
- Inégalités sociales, de genre, d'âge et de santé dans les territoires ruraux ;
- **Analyse de l'efficacité d'action d'accompagnement social** des populations vulnérables en zones rurales. Pistes d'amélioration ;
- **L'offre de santé dans les territoires ruraux** : comment répondre aux besoins des populations ?

Evolutions de l'AVMA : démission de la structure actuelle et adhésion à la nouvelle AVMA

Dès 2020, l'AVMA a engagé une réflexion pour accompagner les villages vacances dans le cadre de la crise sanitaire. La volonté de mettre en œuvre les soutiens nécessaires amène à **faire évoluer l'organisation de la gouvernance de l'association**.

Face à la nécessité pour certains villages de consolider leurs fonds propres, l'AVMA a sollicité un cabinet d'avocats d'affaires pour connaître les modalités possibles de soutien. Il est apparu qu'**une transformation de l'AVMA en GIE** constituait l'option la plus adaptée. Ce GIE aurait pour objet, d'une part, de manière ponctuelle, la mise en œuvre de prêts participatifs assimilés à des capitaux propres et d'autre part, de manière pérenne, la gestion du plan annuel d'actions commerciales mutualisées entre les villages.

Pour autant, il est nécessaire que l'activité de tourisme social continue de disposer d'une tête de réseau associative. Il convient donc, en parallèle, de créer une nouvelle AVMA, dont l'activité sera centrée sur le développement social, dans la droite ligne de la politique sociale institutionnelle.

Afin de pouvoir soutenir les villages, il est nécessaire d'agir dans un calendrier contraint qui implique des délibérations ad hoc au sein des Caisses MSA, de la Caisse Centrale, ainsi que pour les associations gestionnaires des villages.

L'ancienne AVMA sera ainsi transformée en GIE d'ici juillet 2021, avec l'implication des membres de son Conseil d'Administration.



ACTU COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Rapport d'activité 2020 de lutte contre la Fraude

Le montant de la fraude et des activités fautives détectées en 2020 s'établit à 1.912.604 € contre 878.401 € en 2019.

- **SANTE** : 89 dossiers ont été détectés en 2020 pour un montant global de 185.666 € dont 46 établissements de santé hors T2A pour fraude à la tarification et à la facturation pour un montant de 50.246€, 3 établissements T2A pour un montant de 4.370€. 39 professionnels de santé pour un montant de 126.154€ pour cotation non-respect de la NGAP, 1 dossier pour fraude à la résidence.
- **FAMILLE** : 16 dossiers ont été détectés en 2020 pour un montant global de 72.734 €, dont 9 dossiers fraude à la composition familiale.
- **RETRAITE** : 1 dossier détecté en 2020 pour un montant global de 12.304 € pour non-déclaration de décès.
- **TRAVAIL ILLEGAL** : 2 dossiers ont été qualifiés de frauduleux en 2020 pour un montant global de 1.641.901€.

Bilan de contrôle interne 2020

La MSA Berry-Touraine s'est à nouveau efforcée de concrétiser les objectifs qui figuraient dans son plan de contrôle interne 2020.

On peut globalement considérer que le dispositif de contrôle interne du réseau MSA a vu son niveau d'exigence et de résultats augmenter fortement au fil des dernières années. Sans détailler l'ensemble de ceux-ci on peut mentionner plusieurs faits marquants en 2020 :

Tout d'abord le nombre d'Actions de Contrôle Internes (ACI) diffusées dans le réseau était de 182 au 31.12.2020.

Du fait de la crise sanitaire, un dispositif d'exception sur les contrôles d'effectivité a été mis en place en 2020. Afin de permettre d'organiser les contrôles sur une période restreinte et à distance, les contrôles d'effectivité ont concerné 20 ACI qui ont été examinées dans toutes les caisses.

La MSA Berry-Touraine a :

- 100 % en taux de régularité ;
- 100 % en taux de respect des quotas ;
- 4.19 % en taux d'anomalies (dont 1.48% avec incidence financière).

La caisse a également connu un contrôle d'effectivité du Plan de Contrôle du Directeur Comptable et Financier (PCDCF), réalisé en novembre 2020 par une équipe de la CCMSA et à distance. L'appréciation portée par la Direction Comptable et Financière de la CCMSA est la suivante : « **Les différentes analyses ont permis de déterminer un taux d'effectivité du PCDCF de 96,15 % qui démontre une bonne maîtrise des risques comptables et financiers.** ».

Pour terminer sur ce point, il est prévu que la MSA Berry-Touraine soit auditée par 2 auditeurs de la CCMSA en juin 2021 sur son dispositif de contrôle interne. Les recommandations que les auditeurs formuleront seront présentées lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Plan de maîtrise des risques de l'offre de services

A l'occasion de la mise en place du nouveau Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine, le Bureau du Conseil d'Administration réuni le 19 mars 2021 a confirmé sa volonté d'une concertation financière avant le Conseil d'Administration de la structure de l'Offre de Services qui se prononce sur le budget.

L'objectif est de permettre une bonne compréhension des budgets et de faciliter les décisions à prendre par les administrateurs représentant la MSA au sein des Conseils d'Administration des structures.

Les modalités retenues par le Bureau du Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine sont les suivantes :

- si la structure tient une réunion de Bureau pour la présentation du budget : la réunion de Bureau tient lieu de réunion de concertation financière.
- si la structure n'organise pas de réunion de Bureau à l'occasion de l'examen du budget, l'agent de direction en charge de la coordination de l'offre de services organise une réunion de concertation financière en visioconférence. Participent à cette réunion, l'agent de direction de la MSA Berry-Touraine en charge de la coordination de l'offre de services et les administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.



ACTU VIE MUTUALISTE ET OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES

Conseil d'Administration de MSA Services Berry-Touraine – 05 mars 2021

Au cours de cette séance le rapport d'activité de l'Association pour 2020 a été présenté. Il s'articule principalement autour de :

- La saisie des écritures comptables pour 10 entreprises clientes, dont 3 Marpa ;
- L'établissement de 1547 bulletins de paye pour 13 entreprises clientes, dont 4 Marpa et Présence Verte BCL ;
- La conduite de 2005 évaluations sociales de personnes âgées pour le compte de la Carsat, la Msa, la Cmcas, la Cnracl, ... ;
- La direction de 6 structures.

Pour 2021, l'Association élargira son portefeuille d'activités comme suit :

- Etablissement des paies pour la MARPA Souvigny de Touraine.

- Prestation RH et Gestion temps de travail pour Pastel (structure OST de BCL).

- Prestation RH et Gestion temps de travail pour Présence verte BCL.

- Prestation Gestion temps de travail OTDIF.

Concernant le développement à plus long terme de l'Association, le choix a été fait de recourir au Dispositif Local d'Accompagnement afin d'aider la structure dans ses choix d'orientation stratégique. La démarche est en cours et devrait aboutir à l'été.

Le nouveau Conseil d'Administration de l'Association manifeste une réelle volonté de développer l'activité sur les trois départements relevant de sa compétence, sans fragiliser la clientèle actuelle. Les liens sont également renforcés avec la MSA.

Conseil d'Administration de Présence Verte Touraine

17 mars 2021

Pour l'année 2020, Présence Verte Touraine enregistre 294 abonnements supplémentaires portant ainsi le nombre d'abonnés à 5314 au 31 décembre 2020.

Il est à noter que la délégation de service public ouverte par le Conseil Départemental du Loir-et-Cher, et jusqu'ici octroyée à Domadom, n'a pas été reconduite. Les opérateurs de téléassistance seront désormais soutenus à la même hauteur de 10 € par abonnement, sans exclusivité.

Par ailleurs, afin de pouvoir supporter les frais inhérents aux interventions des Sdis (208 € par intervention non justifiée en Indre et Loire), il a été précé-

demment décidé de la mise en place d'une option tarifaire de 2 € ouvrant droit à deux interventions annuelles. Au 17 mars, 900 abonnés avaient souscrit à cette option sur un objectif de 1500 en 2021.

Enfin, il a été procédé comme suit au remplacement de M. MAIGNAN :

- M. PITARD intègre le Bureau en tant que Vice-Président ;
- M. VAILLANT représentera PVT dans les instances de PVSBT (Présence Verte Services Berry Touraine).

L'Assemblée Générale est prévue le 16 juin 2021.

Représentation des Elus, mise à jour

1. Commission paritaire locale des communautés professionnelles territoriales de santé – 37 (CPTS)

Cette nouvelle commission, prévue par les textes, est administrée par la CPAM d'Indre et Loire.

La MSA doit représenter 20% des sièges, soit 7 voix : chaque membre pourra avoir plusieurs voix.

Ainsi, au niveau régional les voix sont réparties sur 3 personnes :

- M. BIET
- Dr REBERT
- Dr LADIER

Pour rester sur une répartition équivalente au niveau locale, trois représentants pour la MSA Berry-Touraine sont désignés :

- M. Jean-Louis FAUCHÉ (représente la MSA BT à l'ARCMSA - titulaire)
- Mme Marie-Christine LOIZON (représente la MSA BT à l'ARCMSA - suppléante)
- Mme Angélique BOUCHER (salariée de la MSA – Coordination de l'offre de soins)

2. Commission « isolement et commission numérique des personnes âgées » du CDCA 41

Conformément à l'article 4-3 du nouveau Règlement Intérieur du CDCA, trois commissions sont créées concernant la mission « Personnes âgées » dans le Loir-et-Cher :

- La démographie médicale, l'accès aux soins et les conditions d'exercice des professionnels
- L'isolement des personnes âgées et la communication numérique
- Le secteur de l'aide à domicile

Chaque commission est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants. Chaque membre du CDCA est libre de se porter candidat sur la commission de son choix.

Compte tenu des enjeux portés par le groupe MSA sur l'autonomie des personnes âgées et le bien vieillir, Mme Brigitte LEMAIRE et désignée en tant que titulaire à la commission « isolement des personnes âgées et communication numérique ».

3. Remplacement de M. MAIGNAN

Nous avons déploré en début d'année le décès de M. MAIGNAN, Délégué cantonal pendant de nombreuses années, puis membre du Conseil d'Administration depuis 2010.

Le Conseil d'Administration, réuni le 19 février dernier a acté l'arrivée de M. Daniel BLIN en remplacement de M. MAIGNAN.

La qualité d'Administrateur de M. BLIN lui confère d'emblée un siège au Conseil et au CPSS.

La représentation confiée à M. MAIGNAN pour la Marpa de Martizay a été réattribuée à Mme LATOUR le 19 février.

Conseil d'Administration de l'ASEPT

16 avril 2021

Au cours de la séance, un point a été fait sur l'activité de l'Asept en 2020 : 60% de la programmation a pu être réalisée malgré le contexte sanitaire limitant les possibilités d'actions en physique.

L'Asept a pu adapter en partie ses modes opératoires et proposer soit des modules de prévention à distance, soit des activités en extérieur.

L'ensemble des actions réalisées a bénéficié à 805

personnes (ateliers et conférences) pour les trois départements relevant de la compétence de la MSA Berry-Touraine.

Certains ateliers ont été adaptés pour être animés à distance.

L'activité des salariés a été maintenue durant toute la durée des deux périodes de confinement

Vie mutualiste 2020 & 2021

Au titre de sa mission de commission de la vie mutualiste, le Bureau du Conseil d'Administration, réuni le 19 mars dernier, a examiné le rapport d'activité des échelons locaux pour 2020, ainsi que les perspectives de travail pour 2021.

Activité 2020

En raison de la crise sanitaire, seuls 4 échelons locaux ont pu organiser sur 2 départements des actions de terrain afin d'apporter aux délégués ou aux adhérents des informations en lien avec les missions de la MSA.

Ces actions ont touché 173 personnes. Elles ont impliqué 16 élus, pour un total de 108 heures de bénévolat.

Il est important de noter que la moyenne d'heures de bénévolat des trois dernières années est de

3 230 heures.

Les actions conduites en 2020 ont porté sur les thèmes suivants :

- **La prévention santé** : action en faveur des seniors sur la prévention des chutes avec la collaboration de l'équipe Présence Verte 36, du service Solidarité MSA Berry-Touraine et des associations ;
- **L'action sociale** :
 - distribution aux familles fragilisées de produits alimentaires frais issus de circuits courts ;
 - action de soutien à la parentalité, afin de donner

des clés aux parents pour comprendre et accompagner les relations fraternelles (thèmes abordés : la jalousie, la rivalité et des conflits, ingrédients inhérents aux fratries ou groupes d'enfants).

Si les actions de terrain n'ont pu se réaliser, des délégués bénévoles se sont toutefois pleinement impliqués dans la stratégie nationale de la MSA par des initiatives de solidarité diverses, pour répondre à cette crise sanitaire et afin que le lien social perdure. Les opérations « MSA solidaire » ont ainsi mobilisé les délégués autour des relais sur les gestes barrières anti-Covid (formation à distance), contacts avec les mairies, recherche de masques et visières pour les structures d'offres de services, mobilisation auprès des personnes fragiles, aide au développement du dispositif expérimental « Paniers solidaires » sur deux territoires ciblés, déploiement de l'action « Tous Solidaires, pour que Noël reste une fête », promotion de la campagne de vaccination anti-grippale, ...

Parallèlement à l'élection et l'installation des membres du Conseil d'Administration, une 1^{ère} rencontre avec l'ensemble des délégués (nouvellement élus ou réélus) sur chaque département s'est tenue en septembre, et chacun des 16 échelons locaux a pu être installé à l'automne, permettant ainsi une

1^{ère} rencontre avec les Présidents d'Echelons Locaux en décembre.

Perspectives de travail pour 2021

Le calendrier des réunions s'établit comme suit pour l'année, certaines échéances s'étant d'ores et déjà tenues

- 15 janvier : réunion des Présidents des échelons locaux (PEL)
- Février : campagne de réunion des Echelons Locaux (préparation de l'AG)
- Février et mars : 3 webinaires sur le thème du « Mal-être et prévention suicide : repérer, écouter et orienter »
- Mars : publication du numéro « 0 » de la Newsletter destinée aux Elus de la MSA
- Avril : campagne de réunion des Echelons Locaux (EL) (analyse des territoires et programmes d'actions)
- 28 mai : réunion des PEL (préparation de l'AG et programme d'actions)
- Juin : réunion des PEL (préparation du Plan d'Action Mutualiste (PAM) + préparation des Journées d'Echanges et d'Information)
- Septembre : réunion des PEL (présentation du PAM et préparation de la campagne des EL de décembre)
- Octobre : Assemblée Générale
- Novembre : Journées d'Echanges et d'Information
- Décembre : campagne de réunion des EL (suivi des actions et préparation de l'AG 2022)

Bilan des réunions des échelons locaux de février 2021

Le bilan de la campagne des réunions des échelons locaux de février pour la préparation de l'Assemblée Générale est présenté. Le taux de présence est assez faible :

- Indre : 27%
- Indre-et-Loire : 20%
- Loir-et-Cher : 23%

Bilan des webinaires « Mal-être et prévention suicide : repérer, écouter et orienter »

Trois dates de réunions en distanciel ont été proposées à l'ensemble des délégués sur le thème

du mal-être et de la prévention suicide.

Les objectifs de ces temps d'information étaient de mieux appréhender un phénomène complexe et multifactoriel, donner des bases et des repères pour détecter et orienter les situations de mal-être, présenter la cellule de Prévention suicide de la MSA.

39 délégués ont participé à ces temps de rencontre, et en ont été satisfaits (note 4,64/5).

Newsletter « NOUS, Délégués MSA »

La CCMSA et 4 caisses - dont la MSA Berry-Touraine - ont travaillé à l'élaboration d'une newsletter trimestrielle en direction des élus MSA.

Les objectifs sont de :

- Faire connaître aux élus les stratégies/positions politiques nationales et locales de la MSA.
- Valoriser les actions locales et les personnes. Créer de la mobilisation.
- Faire connaître aux élus l'actualité des droits et services disponibles.
- Créer une communauté : encourager certains modes de contact (relation élus/MSA) / portrait d'élus ou carte d'identité.

La publication est composée à la fois d'informations nationales gérées par la CCMSA et d'informations locales laissées à la main des Caisses, pour une personnalisation de la communication.

La V0 est parue et a été envoyée aux délégués de la MSA Berry-Touraine le vendredi 5 mars 2021. Près de 35% des Elus l'ont ouverte, ce qui semble être un bon score...

La V1 prévue en juin sera encore en test sur les caisses expérimentatrices et la généralisation à l'ensemble du réseau sera effective en septembre 2021.

M. CORMERY confirme les difficultés rencontrées actuellement par l'ensemble des Caisses du réseau pour maintenir le dynamisme de la vie mutualiste. Il espère que les conditions sanitaires rendront bientôt possibles les réunions en présentiel, notamment grâce au déploiement des différents vaccins



ACTU PROTECTION SOCIALE

Désignation des Ambassadeurs « Risque Chimique »

Depuis plusieurs années, le sujet du risque chimique est récurrent dans l'actualité politique et médiatique.

Cette question est socialement sensible et la MSA est régulièrement interpellée sur son action concernant la situation d'adhérents touchés par des maladies liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et engagés dans un parcours de reconnaissance de maladie professionnelle et la prévention de ces risques. Dans ce contexte, la CCMSA a depuis 2018 élaboré un plan de mobilisation permettant de partager les connaissances dans l'ensemble du réseau MSA et offrir des éléments de réponse.

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs MSA et faciliter le partage institutionnel, une organisation commune à toutes les caisses a été mise en œuvre, elle repose sur la désignation dans chaque MSA d'interlocuteurs de référence.

- Un « pilote risque chimique » qui aura pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs de votre MSA (porte-paroles, service Santé-sécurité au travail, Contrôle médical, Service communication, réglementation...). Pour la MSA Berry-Touraine, M. DARCEL, Directeur Adjoint de la MSA Berry-Touraine, assure cette mission.

- Trois « porte-paroles » : ils auront pour mission de répondre aux sollicitations, d'expliquer le Positionnement institutionnel, les missions et les actions de la MSA sur ce sujet :

- un représentant médecin (sui reste à nommer, dans l'attente des futures embauches pour la MSA Berry-Touraine) ;
- un administrateur représentant des non-salariés : M. CORMERY ;
- un administrateur représentant des salariés : M. GAILLARD.

ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE

Congé de deuil d'un enfant

La loi du 8 juin 2020 renforce les droits des assurés frappés par le décès d'un enfant, en particulier en créant un nouveau congé de deuil de huit jours pour les salariés du régime général et agricole, et de 15 jours pour les non-salariés agricoles, à compter du 1^{er} juillet 2020. Ce congé est pris en charge par la sécurité sociale sous forme de versement de prestations maternité.

Création de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

À compter du 30 septembre 2020, les aidants salariés ou travailleurs indépendants relevant du régime agricole qui cessent ou réduisent temporairement leur activité pour s'occuper d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie peuvent percevoir l'allocation journalière de proche aidant (AJPA).

L'allocation journalière de proche aidant (AJPA) indemnise la réduction ou la cessation d'activité professionnelle pour accompagner un proche fragilisé. Cette nouvelle prestation prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 concerne les salariés du secteur public ou privé (en congé de proche aidant), les exploitants agricoles, les non-salariés, les stagiaires de la formation professionnelle rémunérée, les chômeurs indemnisés, les VRP et les salariés du particulier employeur. L'aidant doit avoir un lien étroit avec la personne aidée (conjoint, concubin, pacsé, ascendant, descendant), qu'elle soit âgée, handicapée, ou souffrant d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité et l'aider régulièrement et fréquemment.

Intermédiation financière des pensions alimentaires

A partir du 1^{er} octobre 2020, la Caf et la Msa proposent ce nouveau service aux parents séparés qui sont concernés par la pension alimentaire. Les deux organismes pourront devenir l'intermédiaire entre les deux parents : ils collecteront la pension auprès du parent qui doit la payer (le parent « débiteur ») et la verseront tous les mois au parent qui doit la recevoir (le parent « créancier »).

Expérimentation du guichet unique en appui aux emplois agricoles dans le sud du Loir-et-Cher

Enjeux et objectifs stratégiques pour la MSA

Dans le contexte de la transformation de l'action publique pilotée par les Pouvoirs Publics, la MSA a identifié les besoins des habitants des territoires ruraux bien avant qu'ils ne s'expriment dans le contexte des différentes crises (sociale, sanitaire, terroriste). Sur la base de son expérience et des leviers dont elle dispose pour apporter des réponses (repérage des besoins, accès aux droits, accompagnement individuel et collectif, représentation auprès des pouvoirs publics via ses élus...), la MSA a fait du renforcement de l'accompagnement des territoires ruraux un des axes majeurs de son plan stratégique MSA 2025.

Dans la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion, la MSA concrétise cette ambition et souhaite aller plus loin en termes de responsabilité sociale sociétale et environnementale en expérimentant dans le projet « Modèle d'organisation territoriale RSSE », avec :

- La combinaison de ces axes à l'échelle de territoires ruraux et/ou fragiles, en intégrant l'ensemble des parties prenantes à la démarche.
- Une traduction organisationnelle dédiée : la MSA pourrait revoir son implantation territoriale et l'organisation du service qu'elle rend de manière à en faire des leviers au service du développement de ces territoires.

L'objectif opérationnel de cette expérimentation est pour la MSA d'apporter une plus-value à ces territoires en termes de cohésion, compte tenu de son mode d'intervention revisité sur ce territoire, et en retenant le prisme de la performance globale, c'est-à-dire non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan social, sociétal et environnemental.

En application de la stratégie MSA 2025, il s'agit d'apporter la preuve que la MSA est un acteur clé de la transformation de l'action publique sur les territoires ruraux.

Au titre de la mise en œuvre opérationnelle du projet « Modèle d'organisation territoriale RSSE »,

la MSA combinera tous les leviers de son action (guichet unique, présence territoriale de ses élus, implantation territoriale de ses salariés, compétences de développement territorial) pour :

- Déployer un projet de développement sur un territoire rural et/ou fragile. identifié comme pertinent ;
- Mesurer l'impact de son action dans le cadre d'une approche globale de la performance ;
- Participer à une évaluation externe du projet mené à l'échelle de l'Institution.

Cette expérimentation sera menée dans plusieurs MSA volontaires avec l'appui d'une méthodologie nationale, pour toute la durée de la COG.

Projet territorial : une expérimentation dans le Loir-et-Cher sur l'emploi agricole

Suite à un appel à manifestation d'intérêt national, la MSA Berry-Touraine se porte volontaire afin de travailler à l'expérimentation sur l'accompagnement des acteurs de la production agricole, en particulier sur le volet de **l'emploi salarié en exploitation en Sologne et dans le bassin Romantin** (communautés de communes du Val-de-Cher Controis, Romantin-Monestois, Sologne-des-étangs, voire le Grand Chambord).

Si le poids de l'emploi agricole représente en moyenne 3.5% dans la région Centre-Val de Loire, **en Sologne ce poids avoisine les 9%, dont près d'1/3 sont de la main d'œuvre étrangère détachée.**

Côté social, près de 130 personnes composent la file active des travailleurs sociaux et 423 foyers ont été accompagnés en 2019 pour le secteur de Romorantin. Les thématiques d'accompagnement portent principalement sur l'accès aux droits en matière de logement et l'assurance maladie.

Une réflexion est déjà en cours au regard de la combinaison de plusieurs facteurs depuis un certain nombre d'années :

- En raison du bassin d'emploi et du faible attrait de l'activité agricole, recours des exploitants (maraîchage, agro-foresterie) à de la **main d'œuvre étrangère détachée** (Roumanie, Bulgarie)

- **Précarité** de ces travailleurs avec des conséquences sur les droits sociaux, risque de fraude ou de non recours, insalubrité de leur logement ou surpopulation constatée à l'occasion de contrôles

- **Actions ponctuelles** de sensibilisation des travailleurs étrangers avec la DIRECCTE,

le ministère du travail Bulgare, des entreprises, pour informer les salariés de leurs droits (avril 2019)

- Emergence de **clusters** dans certaines entreprises du secteur en contexte Covid, avec effet médiatique potentiel (non-respect des gestes barrière, absence de sensibilisation des travailleurs par ailleurs mal logés)

- **Eclatement des acteurs sociaux** et des services sur le territoire, sans réelle mise en synergie. Le secteur associatif pourrait être efficacement mis à contribution (facilitation numérique, interprétariat, accueil des étrangers...). Nous disposons d'un

contact privilégié avec ROMEUROPE qui pourrait être intéressé par la démarche.

- Echanges en cours avec la CAF afin de réaliser un **diagnostic territorial approfondi** des populations et de leurs besoins.

Sous réserve d'un diagnostic plus abouti, associant notamment les élus MSA et acteurs locaux, les objectifs de ce projet seraient de :

1. Valoriser les métiers agricoles et les opportunités d'embauche en définissant plusieurs cibles : local, UE, insertion, réfugiés

2. Faciliter l'accès aux droits et l'intégration des travailleurs, en particulier ressortissants UE, en visant la sédentarisation et le développement des compétences (travailleurs qualifiés)

3. Travailler les enjeux relatifs au logement et à la prévention santé

Opportunités locales

La ville de Romorantin est tournée vers l'emploi en termes de services, avec une **présence historique** de la MSA dans des locaux cependant isolés.

Le nouveau Préfet de Loir-et-Cher est intéressé par la situation particulière de ce bassin et la valeur ajoutée que pourrait apporter la MSA sur la population des saisonniers en agriculture.

Il a par ailleurs accueilli favorablement l'intention formulée par la MSA de travailler sur le **coportage d'une France Service pour le territoire du Romantin-Minestois** et propose à la MSA de la loger dans les locaux de l'ancienne sous-préfecture.

La chambre d'agriculture et ses partenaires, en lien avec la DIRECCTE (DREET), a créé en 2019 **un groupement d'employeurs dont l'objectif est notamment de pallier la difficulté, pour les employeurs agricoles, à recruter de la main d'œuvre locale.** Le projet de la MSA s'articulera tout naturellement avec ce type d'initiative, complémentaire.

Enfin, ce projet permettrait de **renforcer activement la place et la visibilité des élus MSA** de cette circonscription, en prise avec les acteurs locaux.

Qualité de service : changement des horaires de la PFS MSA

Contexte

Créée en 2007, la plate-forme de service (PFS) de la MSA composée de 18 téléconseillers, 3 superviseurs (2 coordonnatrices et 1 manager) a la particularité de gérer plusieurs types d'accueils :

- Téléphonique
- Digital
- Physique (accueil spontané et sur RDV)

Depuis sa création, les horaires de l'accueil téléphonique ont connu peu de changement alors que le comportement des adhérents a évolué avec le temps : utilisation plus régulière des services en ligne, questions posées par mail, exigence plus forte au niveau des délais de réponse aux mails ou de mise en relation avec un téléconseiller.

Alors que la nouvelle COG 2021-2025 est en cours de négociation, la MSA Berry-Touraine doit se préparer à des objectifs similaires voire plus ambitieux pour être au plus près des attentes de son public.

Horaires actuels :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00

Le vendredi : 9h15-12h00 / 13h00-17h00

Pour continuer à améliorer la prise en charge de toutes les activités, une nouvelle amplitude des horaires d'ouverture de la PFS est proposée à compter de juillet 2021 et pour une période test de 6 mois :

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
sans interruption**

Situation du service Santé Sécurité au Travail (SST)

Le service SST connaît des soucis de recrutement de médecins depuis plusieurs mois.

Ceci n'est pas spécifique à la MSA BT puisque toutes les MSA ont des difficultés de recrutement. Cette situation est également présente dans l'ensemble des structures du Régime général et du privé.

La MSA se trouve dans une position d'autant plus difficile que la grille de rémunération (grille de salaire conventionnelle) est d'environ 30% inférieure au marché.

De ce fait, malgré l'énergie déployée pour l'embauche de nouveaux médecins du travail, un seul candidat a pu être recruté. Il a malheureusement donné sa démission après 3 semaines pour des raisons de non compatibilité avec le poste.

La MSA continue ses recherches de candidats au travers de multiples médias (réseau MSA, sites internet et réseaux sociaux, sites spécialisés sur les emplois médicaux, Pôle Emploi, APEC, réseau des médecins, emailing auprès de 1650 médecins libéraux sur les départements 36, 37, 41 et alentours).

Les postes vacants en SST représentent 4,2 Equivalents Temps Plein (ETP), dont 1 médecin chef. Ceci nécessite de prioriser les actions de médecins présents (4,7 ETP).

L'ordre dans lequel seront pris les rendez-vous sera :

1. Les visites de reprise après maladie, accident de travail ou maladie professionnelle ;
2. Les visites à la demande du médecin conseil, de l'employeur, et du salarié ;
3. Examens médicaux d'aptitude d'embauche ;
4. Examens médicaux d'aptitude périodiques.

Cette situation a également des répercussions sur les plannings des infirmiers et sur l'activité des secrétaires.